



COMMISSION EUROPÉENNE

DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances

Dialogue social, Droits sociaux, Conditions de travail, Adaptation au changement
Droit du travail

Bruxelles, le

Objet: **Appel d'offres n° VT/2010/037**
Étude complémentaire des aspects juridiques du détachement de travailleurs dans le cadre de la prestation de services au sein de l'Union européenne

Madame, Monsieur,

1. La Commission européenne a le plaisir de vous transmettre, à votre demande, le dossier relatif à l'appel d'offres ouvert n° VT/2010/037.

2. Si vous souhaitez participer à cet appel d'offres, il vous est demandé de faire parvenir votre offre au plus tard le 25 août 2010. Vous pouvez la transmettre:

- a) soit par lettre recommandée (y compris par service de courrier privé) postée au plus tard le 25 août 2010, le cachet de la poste faisant foi. L'offre doit être envoyée à **l'adresse postale** suivante:

*Commission européenne
DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances, unité F.2
B-1049 Bruxelles*

- b) soit en la déposant (directement ou par tout mandataire désigné par vous) au plus tard le 25 août 2010 à 16 heures au service mentionné ci-dessous:

*Commission européenne
DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances, unité F.2
Avenue du Bourget 1
B-1140 Bruxelles (Evere)*

Dans le second cas, le dépôt de l'offre sera établi au moyen d'un reçu daté et signé par le fonctionnaire du service susmentionné à qui les documents auront été remis. Le service concerné gardera une copie du reçu.

3. Présentation de l'offre

L'offre doit être établie en triple exemplaire (un original et deux copies). Elle doit être placée sous double enveloppe. Les deux enveloppes doivent être fermées. En cas d'utilisation d'enveloppes autocollantes, celles-ci doivent être fermées à l'aide de bandes adhésives en travers desquelles doit être apposée la signature de l'expéditeur.

L'enveloppe extérieure devra porter, en plus de l'adresse du service susmentionné de la Commission, les mentions suivantes:

*«APPEL D'OFFRES n° VT/2010/037
À NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE DU COURRIER
À NE PAS OUVRIR PAR LE COMITÉ D'OUVERTURE AVANT LE 6 SEPTEMBRE 2010»*

L'enveloppe intérieure portera les mentions suivantes:

*«APPEL D'OFFRES n° VT/2010/037
À NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE DU COURRIER
À NE PAS OUVRIR PAR LE COMITÉ D'OUVERTURE AVANT LE 6 SEPTEMBRE 2010»
(NOM DU SOUMISSIONNAIRE)»*

4. Le cahier des charges relatif à cet appel d'offres est joint à la présente invitation à soumissionner (voir annexe 1 – Cahier des charges).
5. La soumission d'une offre vaut acceptation des dispositions contenues dans:
 - a) la présente lettre d'invitation à soumissionner;
 - b) le cahier des charges (annexe 1);
 - c) les conditions générales applicables aux marchés de services attribués par la Commission européenne. Ce document est inclus dans le contrat type ci-joint (annexe 2).
6. Toute offre doit:
 - être signée par le soumissionnaire ou son mandataire dûment habilité;
 - être parfaitement lisible, de manière à éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres.
7. Durée de validité de l'offre:
 - 3 mois à compter du 25 août 2010;
 - ouverture des offres: pas avant le 6 septembre 2010.
8. Les soumissionnaires seront informés de la suite réservée à leur offre.
9. Les candidats qui n'ont pas l'intention de soumettre une offre sont priés de nous en informer par écrit à l'adresse mentionnée au point 2 ci-dessus avant la date limite.
10. Les offres ne peuvent en aucun cas dépasser la somme totale de 150 000 EUR.
11. Tout contact entre le pouvoir adjudicateur et le soumissionnaire durant la procédure est interdit sauf, à titre exceptionnel, dans les conditions suivantes:
 - a) avant la date limite de dépôt des offres, et s'agissant du cahier des charges et de documents et renseignements complémentaires, le pouvoir adjudicateur peut:
 - à la demande de soumissionnaires, fournir des renseignements supplémentaires strictement destinés à expliciter la nature du marché; ces renseignements sont communiqués à la même date à tous les soumissionnaires qui ont demandé le cahier des charges;
 - de sa propre initiative, s'il s'aperçoit d'une erreur, d'une imprécision, d'une omission ou de toute autre insuffisance matérielle dans la rédaction de l'avis de marché, de l'appel d'offres ou du cahier des charges, en informer les intéressés à la même date et dans des conditions strictement identiques à celles de l'appel d'offres initial;
 - b) si, après l'ouverture des offres, une offre requiert des éclaircissements ou s'il est nécessaire de corriger des erreurs matérielles manifestes dans la rédaction de l'offre, le pouvoir adjudicateur peut prendre l'initiative d'un contact avec le soumissionnaire; ce contact ne peut toutefois pas conduire à une modification des conditions de l'offre.

12. La présente invitation à soumissionner ne constitue en aucun cas un engagement de la part de la Commission. L'obligation contractuelle de celle-ci ne prend naissance qu'à la signature du contrat avec l'attributaire retenu. Le pouvoir adjudicateur peut, jusqu'à la signature du contrat, soit renoncer au marché, soit annuler la procédure de passation du marché, sans que les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Le cas échéant, cette décision sera motivée et portée à la connaissance des soumissionnaires.

13. Le suivi des réponses à l'invitation à soumissionner impliquera l'enregistrement et le traitement de données à caractère personnel (par exemple, nom, adresse, CV). Ces données seront traitées conformément au règlement (CE) n° 45/2001 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données. Sauf indication contraire, vos réponses aux questions et les données à caractère personnel demandées sont nécessaires à l'évaluation de votre offre conformément au cahier des charges et seront traitées uniquement à cette fin par le service responsable de l'appel d'offres. Sur demande, les soumissionnaires peuvent obtenir la communication de leurs données à caractère personnel et peuvent rectifier toute donnée inexacte ou incomplète. Pour toute question concernant le traitement de vos données personnelles, vous pouvez vous adresser au service de la Commission responsable de l'appel d'offres. Les soumissionnaires ont le droit de saisir à tout moment le contrôleur européen de la protection des données en ce qui concerne le traitement de leurs données à caractère personnel.

14. Le soumissionnaire et, s'il s'agit d'une entité juridique, toute personne ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur celle-ci, sont informés que s'ils se trouvent dans une des situations visées dans:

- la décision de la Commission du 16 décembre 2008 relative au système d'alerte précoce à l'usage des ordonnateurs de la Commission et des agences exécutives (JO L 344 du 20.12.2008, p. 125), ou

- le règlement de la Commission du 17 décembre 2008 relatif à la base de données centrale sur les exclusions (JO L 344 du 20.12.2008, p. 12),

leurs coordonnées (nom, prénom s'il s'agit d'une personne physique, adresse, forme juridique, nom et prénom des personnes investies d'un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle s'il s'agit d'une personne morale) peuvent être enregistrées uniquement dans le système d'alerte précoce ou à la fois dans celui-ci et dans la base de données centrale sur les exclusions, et peuvent être communiquées aux personnes et entités mentionnées dans la décision et le règlement précités dans le cadre de l'octroi ou de l'exécution d'un marché ou d'une convention ou d'une décision de subvention.

15. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de:
EMPL-TENDER-2010-037@ec.europa.eu

Armando Silva
Ordonnateur

Annexes

- Annexe 1: Cahier des charges de l'appel n° VT/2010/037 + annexe I (articles 93 et 94)
- Annexe 2: Contrat type (y compris les annexes, qui font partie intégrante du contrat). Les soumissionnaires accorderont une attention particulière aux conditions générales applicables aux marchés de services attribués par la Commission des Communautés européennes, à

l'annexe III (Rémunération et frais remboursables – Détail des prix) ainsi qu'à l'annexe IV (CV et classification des experts).

- Annexe 3: Signalétique financier
- Annexe 4: Formulaire «Entité légale»
- Annexe 5: Déclaration sur l'honneur